



Habilitation pour l'accès à la profession de conducteur de taxi

Agrément CHER n° 18 10 01 – INDRE n° 10 02 362 06 – LOIRET N°T1504504

Public :

Tout public titulaire du permis B non probatoire

Le candidat ne doit pas :

- Avoir fait l'objet, dans les dix ans qui précèdent l'inscription, d'un retrait définitif de sa carte professionnelle de conducteur de taxi, de voiture de transport avec

chauffeur ou de véhicule motorisé à deux ou trois roues ;

-Avoir fait l'objet, dans les cinq ans qui précèdent l'inscription, d'une exclusion pour fraude lors d'une session à l'un des examens d'accès aux professions de conducteur du T3P

Modalités pédagogiques :

- Formation en présentiel
- Groupe de 12 personnes en moyenne
- Alternance d'apports théoriques et de mises en pratiques

Moyens pédagogiques :

1. Moyens théoriques

Vidéo projecteurs
Revue professionnelle
Supports informatiques et pédagogiques conforme au PNF
Livret détaillant les caractéristiques du taximètre

2. Moyens pratiques

Véhicules Peugeot 3008
9 salles de cours
9 pistes privées
1 taximètre

3. Moyens d'encadrement

Formation dispensée par des formateurs titulaires du BEPCASER, CCPCT, titre professionnel ESCR ou d'un titre/diplôme supérieur ou égal au niveau requis par l'arrêté du 11 août 2017.

Validation :

Préparation à l'habilitation pour l'accès à la profession de conducteur de taxis

Durée :

280 heures

Dates et tarif :

Nous contacter

Modalités et délais d'accès :

Sous 48 heures avant le 1^{er} jour de la formation sous réserve :

- D'un entretien de positionnement
- Des effectifs minimum et maximum pouvant être accueillis

Formation adaptée et accessible aux besoins des personnes en situation de handicap : contacter notre référent handicap

Modalité d'évaluation :

Cas pratique tout au long de la formation

Epreuve de certification théorique et pratique

OBJECTIFS :

Maîtriser les aspects techniques, réglementaires, administratifs et de gestion du Conducteur de « Taxi »

Préparer à l'examen de conducteur de taxi (CCPCT), certificat obligatoire à l'exercice de l'activité de taxi

PROGRAMME :

THEORIE

Règlementation du Transport Public Particulier de Personnes (T3P)

- Les modes de transports publics particuliers : taxis, VTC, véhicules motorisés à deux ou trois roues
- L'utilisation de la voie publique pour la prise en charge de la clientèle
- Les obligations générales relatives au véhicule et au conducteur

Sécurité routière

- Les règles du code de la route
- Les risques liés à l'alcoolémie, l'usage de stupéfiants, la prise de médicaments, le stress, la fatigue
- Les principes de conduite rationnelle pour économiser le carburant, réduire le bruit et préserver le matériel et l'environnement
- Les règles de sécurité concernant l'utilisation des téléphones et ordiphones dans les véhicules
- Les obligations en matière d'entretien et de visite technique des véhicules
- Les règles de conduite à tenir en cas d'accident, ...

Gestion

- Les principes de base de gestion et de comptabilité
- Les formes juridiques d'exploitation, régimes sociaux et d'imposition, déclarations fiscales
- Les formalités déclaratives

Français

- Comprendre un texte simple ou des documents en lien avec l'activité des transports
- Comprendre et s'exprimer en français pour bien communiquer avec vos clients

Anglais

- Niveau A2 - Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues
- Comprendre et s'exprimer en anglais pour bien communiquer avec vos clients

Connaissance du territoire et de la réglementation locale

- Le territoire d'exercice de l'activité : les principaux lieux, sites, bâtiments publics et les principaux axes routiers. La réglementation locale en vigueur.

PRATIQUE

- Conduite et sécurité
- Relation client
- Construction du parcours et accompagnement touristique
- Facturation et paiement

RS5635 : Habilitation pour l'accès à la profession de conducteur de taxi

Nomenclature du niveau de qualification : Non concerné

Date d'enregistrement de la certification : 09-12-2021

Certificateur : MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE, DE LA BIODIVERSITE, DE LA FORET, DE LA MER ET DE LA PECHE